

**2023:06:12**  
**(C.M. Art.**  
**424-425)**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petit-Saguenay tenue le 12<sup>e</sup> jour du mois de juin 2023 à 18 h 30, à l'endroit habituel des séances du conseil, à laquelle sont présents :

**(C.M.Art.147)**

Mesdames Lisa Houde, directrice générale

Messieurs Clara Lavoie, conseillère  
Philôme La France, maire  
Alain Boudreault, conseiller  
Alain Simard, conseiller

Absents : Léa Tremblay, conseillère  
Jean Bergeron, conseiller  
Éliane Girard, conseillère

Sous la présidence de monsieur Philôme La France, maire.

### **ORDRE DU JOUR**

**(C.M. Art. 152)**

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux avec dispense de lecture
  - 3.1. Procès-verbal du 1<sup>er</sup> mai 2023
  - 3.2. Procès-verbal du 15 mai 2023
4. Lecture et adoption des comptes de mai 2023
5. CORRESPONDANCE
  - 5.1. Brunch de la Rivière Petit-Saguenay : achat de billets
  - 5.2. Symposium des villages en couleur : demande de soutien financier
6. ADMINISTRATION ET DÉMOCRATIE
  - 6.1. Raymond Chabot Grant Thornton : présentation des états financiers 2022
  - 6.2. Approbation des dépenses programme d'aide à la voirie locale 2022 volet entretien du réseau
  - 6.3. Congrès FQM : inscription 2023
  - 6.4. APRS : demande de soutien financier pour l'activité Tissons des liens humains
  - 6.5. OTJ de Petit-Saguenay : appui à la demande au PSPS pour la programmation culturelle 2023
  - 6.6. OTJ de Petit-Saguenay : appui à la demande de commandite de l'enveloppe réservée aux municipalités à la MRC du Fjord-du-Saguenay
  - 6.7. Jean-Yves Côté : demande de remboursement d'une facture d'évaluation
  - 6.8. MRC du Fjord-du-Saguenay : approbation de certificats

- 6.9. Démarche de financement auprès du ministère fédéral Infrastructure Canada – programme Fonds pour les infrastructures naturelles – RATIFICATION D'UN ACCORD CANADA-QUÉBEC
- 6.10. Société de gestion VVF St-Étienne : demande d'une lettre d'appui
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS
  - 7.1. Éric Côté Sable et gravier : facturation des travaux effectués sur le chemin des îles
  - 7.2. Home Hardware : achat de matériel pour la construction d'une clôture pour la cour arrière du Garage municipal.
  - 7.3. Climatisation Thermapro : achat de deux thermopompes pour l'information touristique
  - 7.4. MRC du Fjord-du-Saguenay : autorisation à la MRC du Fjord-du-Saguenay à octroyer un contrat à K2 Géospatial dans le cadre du programme de gestion des actifs municipaux.
  - 7.5. Groupe Géos : acceptation de l'offre de service pour une étude géotechnique sur la rue Eugène-Morin
  - 7.6. Groupe Géos : acceptation de l'offre de service pour une étude géotechnique sur le chemin Saint-Étienne
- 8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
  - 8.1. OTJ de Petit-Saguenay : appui à la demande au PSPS pour le festival Virage
  - 8.2. OTJ de Petit-Saguenay : appui à la demande à l'entente de vitalisation pour le festival Virage
  - 8.3. RLS Saguenay Lac-Saint-Jean : Demande de subvention au programme Sag-Lac en Action pour le projet du cœur du village
  - 8.4. Saga Consultants ; Surveillance de chantier pour le cœur du village
  - 8.5. WSP : surveillance de chantier pour le cœur du village
  - 8.6. Environnement CA : surveillance de chantier pour le cœur du village
- 9. AFFAIRES NOUVELLES
- 10. RAPPORT DU CONSEIL SUR LES DOSSIERS EN COURS
- 11. PÉRIODE QUESTION
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)**

La séance est ouverte à 18 h 30 par M. Philôme La France, maire de Petit-Saguenay. Mme Lisa Houde, greffière-trésorière et directrice générale, fait fonction de secrétaire de la séance.

**2. 2023:06:165 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie  
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal est adopté tel que lu.

**3.1 2023:06:166 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE  
DU 1er MAI 2023**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault  
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> mai 2023 est accepté dans sa teneur et forme avec dispense de lecture.

**3.2 2023:06:167 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 15 MAI 2023**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie  
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 mai 2023 est accepté dans sa teneur et forme avec dispense de lecture.

**4. 2023:06:168 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard  
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement des comptes du mois, et autorise les déboursés tel que présentés, au montant total de **49 614.34 \$** pour l'année financière **2023**, le tout préalablement vérifié et paraphé par le maire, M. Philôme La France, et la conseillère Mme Éliane Girard.

**QU'** une liste des comptes a été déposée et est disponible aux archives dans les filières comptes fournisseurs.

**QUE** Cette liste comprend aussi l'ensemble des dépenses autorisées par délégation au directeur général.

**5. CORRESPONDANCE**

**5.1 2022:06:169 ACHAT BILLETS BRUNCH-BÉNÉFICE ASSOCIATION  
DE LA RIVIÈRE PETIT-SAGUENAY 280 \$**

---

**CONSIDÉRANT** que l'Association de la rivière Petit-Saguenay tiendra son brunch-bénéfice annuel le 28 mai 2023 au Village Vacances Petit-Saguenay, au coût de 35 \$ du billet incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire encourager cette activité;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard  
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal autorise l'achat de 8 billets pour le brunch-bénéfice 2023 de l'Association de la rivière Petit-Saguenay pour un montant total de 280 \$ (P. 5749) incluant les taxes.

**5.2 2023:06:170 SUBVENTION SYMPOSIUM 2023 500 \$**

---

**CONSIDÉRANT** l'organisation du Symposium provincial des Villages en Couleurs de L'Anse-Saint-Jean et Petit-Saguenay a fait une demande d'aide financière pour l'organisation de l'édition 2023 qui se tiendra du 6 au 8 octobre prochain;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire encourager cet évènement;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie  
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay accorde une aide financière de 500 \$ (Ch. 7038) au Symposium provincial des Villages en Couleurs du Bas-Saguenay pour l'édition 2023.

## **6. ADMINISTRATION ET DÉMOCRATIE**

### **6.1 2023:06:171 PRÉSENTATION ET APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2022**

---

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu des articles 966.2, 966.3 et 966.4 du Code municipal qui dit que le vérificateur doit vérifier, pour l'exercice pour lequel il a été nommé, les états financiers de la municipalité et en faire rapport au conseil;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault  
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve les états financiers de la municipalité préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés, et présentés par Madame Laurie Bernier, pour l'exercice financier 2022.

**QUE** M. Philôme La France, maire, et Mme Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale, soient mandatés pour signer les états financiers, pour et au nom de la municipalité.

### **6.2 2023:06:172 APPROBATION DES DÉPENSES PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2022 VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU**

---

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Transports a accordé une compensation de 95 400 \$ dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale, Volet entretien du réseau local (ERL)* pour l'année financière 2022;

**CONSIDÉRANT** que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal doit approuver les dépenses réalisées et une reddition de comptes doit être réalisée par un vérificateur externe à l'intérieur du rapport financier;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard  
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

- QUE** le conseil municipal atteste la véracité des frais encourus admissible dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale, Volet entretien du réseau local (ERL)*, qui ont été réalisés sur des routes locales de niveaux 1 et 2, pour un montant total de **95 400 \$** en dépenses relatives à l'entretien d'hiver;
- QUE** la municipalité autorise Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés, à effectuer la reddition de comptes à l'intérieur du rapport financier 2022 de la municipalité (S51 page 13).

**6.3 2023:06:173 INSCRIPTION CONGRÈS ANNUEL FQM 2023**  
**(C.M. Art. 83-204)**

---

- CONSIDÉRANT** que le Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) est un événement important pour les élus municipaux où ils peuvent échanger avec d'autres professionnels, apprendre des pratiques exemplaires et se tenir informés sur les développements dans le secteur municipal;
- CONSIDÉRANT** que participer à ce type d'événement peut enrichir les connaissances et compétences des élus municipaux, ce qui peut bénéficier à la Municipalité de Petit-Saguenay
- CONSIDÉRANT** que la municipalité désire inscrire Léa Tremblay, conseillère, à participer au Congrès annuel 2023 de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM), qui aura lieu du 28 au 30 septembre 2023, au Palais des congrès de Québec;
- CONSIDÉRANT** que les frais d'inscription de base sont de 945 \$ par participant;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard**  
**APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

- QUE** le conseil municipal accepte d'inscrire la conseillère Léa Tremblay pour assister au Congrès annuel 2023 de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM);
- QUE** la municipalité défraiera les frais d'inscription ainsi que les frais de déplacement et de séjour sur présentation de pièces justificatives.

**6.4 2023:06:174 AIDE FINANCIÈRE ÉVÈNEMENT «TISSONS DES LIENS HUMAINS AU BAS-SAGUENAY» ÉDITION 2023 500 \$**

---

- CONSIDÉRANT** que l'évènement *Tissons des liens humains au Bas-Saguenay* tiendra sa 4<sup>e</sup> édition le 15 septembre prochain à Saint-Félix-d'Otis;
- CONSIDÉRANT** que *Tissons des liens humains au Bas-Saguenay* a pour objectifs de :

- Faire connaître les ressources et les services offerts aux personnes âgées de la région du Bas-Saguenay en invitant les organismes et les institutions à tenir des kiosques lors de l'événement.
- Offrir de façon ludique et concrète, par le biais d'une pièce de théâtre, de conférences et d'ateliers, de l'information sur les enjeux sociaux vécus par les personnes âgées.
- Créer une occasion de rencontres entre les personnes âgées au Bas-Saguenay et ainsi contribuer à briser leur isolement.

**CONSIDÉRANT** que le comité organisateur demande un soutien financier de 500 \$ aux municipalités concernées pour permettre la présentation de cet événement;

**CINSIDERANT** que cette activité rejoint les objectifs de la Politique Municipalité Amie des Aînés (MADA) de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie  
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay accorde une subvention de 500 \$ (Ch. 7036 payé au Groupe d'action communautaire de l'APRS) pour l'évènement *Tissons des liens humains au Bas-Saguenay* du 15 septembre prochain.

**6.5 2023:06:175 APPUI PRÉSENTATION PROJET PSPS LOCAL 2023  
PAR OTJ PETIT-SAGUENAY (PROGRAMMATION  
CULTURELLE 2023 MOBILISATION)**

---

**CONSIDÉRANT** que la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT) a été confiée à la MRC du Fjord-du-Saguenay (MRC);

**CONSIDÉRANT** que la MRC a adopté une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

**CONSIDÉRANT** que la MRC exige une résolution de la municipalité appuyant le dépôt de projet;

**CONSIDÉRANT** L'OTJ de Petit-Saguenay souhaite obtenir une aide financière pour le travail de mobilisation locale effectué par l'agente culturelle Manon Landry dans le cadre de l'organisation d'activités culturelles, qui nécessite un investissement de 19 240 \$;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité appuie le projet et la demande d'aide financière d'un **montant de 10 000 \$** au PSPS 2023 local;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie  
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay appuie ladite demande d'aide financière du projet de L'OTJ de Petit-Saguenay dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2023 – volet local.

**6.6 2023:06:176 DEMANDE POLITIQUE DE DONS ET DE COMMANDITES  
2023 DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY – 2000 \$  
POUR OTJ DE PETIT-SAGUENAY**

---

**CONSIDÉRANT** que la MRC du Fjord-du-Saguenay a instauré une Politique de dons et de commandites visant à soutenir les initiatives qui favorisent le rayonnement de la MRC et qui respectent les priorités d'action de l'organisation;

**CONSIDÉRANT** qu'une enveloppe de 2000 \$ en commandites locales est réservée pour chacune des municipalités de la MRC;

**CONSIDÉRANT** que l'OTJ de Petit-Saguenay a présenté une demande d'aide au fonctionnement financière pour leurs activités de la saison estivale 2023;

**CONSIDÉRANT** que L'OTJ de Petit-Saguenay propose des activités culturelles et récréatives pour la population de Petit-Saguenay.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie  
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay accorde un don de **2000 \$** à L'OTJ de Petit-Saguenay dans l'enveloppe locale 2023 de la Politique de dons et de commandites de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

**6.7 2023:06:177 REMBOURSEMENT FACTURE ÉVALUATEUR JEAN-YVES  
CÔTÉ**

---

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a procédé à une réserve foncière sur 4 lots de M. Jean-Yves Côté dans le but de faire leur acquisition et lui a demandé de fournir sa propre évaluation de ces lots réalisée par un évaluateur agréé pour pouvoir commencer les négociations;

**CONSIDÉRANT** la procédure d'acquisition a avorté suite à l'abrogation du règlement 22-385 et que la municipalité procèdera d'une façon différente pour en faire l'acquisition;

**CONSIDÉRANT** que M. Côté demande à la municipalité de lui rembourser les frais de son évaluation par la firme Évaluech inc. (5858.40 \$ incluant les taxes) ainsi qu'une somme additionnelle de 1000 \$ de frais personnel de temps et déplacements pour la période de négociations;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard  
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal accepte de rembourser M. Jean -Yves Côté pour la facture de son évaluateur au montant de 5858.40 \$ (Ch. 7034) mais refuse sa demande d'une somme additionnelle pour ses frais personnels.

**6.8 2023:06:178 APPROBATION 4 CERTIFICATS ÉVALUATEURS  
MRC DU FJORD**

---

**CONSIDÉRANT** que la MRC du Fjord-du-Saguenay a émis 4 certificats d'évaluation pour la tenue à jour du rôle d'évaluation 2022-2023-2024;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard  
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve les variations au rôle d'évaluation par l'émission de 4 certificats d'évaluateur de la MRC pour le rôle d'évaluation 2022-2023-2024 pour une variation totale de **-33 700\$**.

**Rôle d'évaluation 2022-2023-2024**

4 certificats d'évaluation # 22-1131 au 22-1134

<b>Évaluation au 15-02-2023 =</b>	<b>54 268 700 \$</b>
Variation =	-33 700 \$
<b>Évaluation au 02-05-2023 =</b>	<b>54 235 000 \$</b>

**Remboursement de taxes :**

Aucun

**6.9 2023:06:179 DÉMARCHE DE FINANCEMENT AUPRÈS DU MINISTÈRE  
FÉDÉRAL INFRASTRUCTURE CANADA - PROGRAMME FONDS POUR  
LES INFRASTRUCTURES NATURELLES – RATIFICATION D'UN  
ACCORD CANADA-QUÉBEC**

---

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de L'Anse-Saint-Jean ainsi que la municipalité de Petit-Saguenay ont déposé une démarche de financement auprès du programme fédéral – Fonds pour les infrastructures naturelles à la date butoir prévue;

**CONSIDÉRANT** que les Municipalités de L'Anse-Saint-Jean et Petit-Saguenay ont été saisies du report décisionnel quant aux propositions de projet et en conséquence, doivent retarder et inverser la planification des activités en lien avec la projection de réalisation avec le vécu des régions en zone boréale;

**CONSIDÉRANT** que les communications avec la députation fédérale politique – comté Chicoutimi-Fjord stipule la dénonciation de ratification de l'entente Canada-Québec dans le cadre du programme ciblé;



**CONSIDÉRANT** l'opportunité des petites collectivités en milieu rural éloigné de réaliser des projets de petite envergure et structurants afin de mettre en œuvre un éventail de projets d'infrastructures naturelles et hybrides;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie  
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay signifie une motion de communication destinée aux députations régionales afin de les sensibiliser aux démarches de financement respectives auprès du ministère fédéral Infrastructure Canada – programme Fonds pour les infrastructures naturelles déposé en septembre 2022.

**6.10 2023:06:180 APPUI SOCIÉTÉ DE GESTION VVF DEMANDE  
COMMANDITE MRC DU FJORD POUR ÉVÈNEMENT JAF 2023**

---

**CONSIDÉRANT** que la Société de Gestion V.V.F St-Étienne (promoteur pour la future Coopérative de Solidarité en économie circulaire) a présenté une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de dons et de commandites de la MRC du Fjord-du-Saguenay concernant l'événement Journée-d'Aventure-du-Fjord (JAF 2023);

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'une initiative du regroupement des 5 partenaires désirant mettre en place la Coopérative de Solidarité en économie circulaire dont l'objectif principal est de faire une journée d'aventure dédiée aux employés touristiques afin qu'ils puissent vivre les aventures sur le Fjord et se réunir pour réseauter.:

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault  
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** la municipalité de Petit-Saguenay appuie l'évènement JAF 2023 et reconnaît qu'il profitera aux citoyens de notre collectivité.

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURE ET SERVICES PUBLICS**

**7.1 2023:06:181 TRAVAUX ASPHALTE RECYCLÉ DANS CHEMIN DES  
ÎLES PAR ERIC CÔTÉ SABLE & GRAVIER**

---

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a fait appel à la compagnie Éric Côté Sable et Gravier Inc pour effectuer des travaux de pose d'asphalte recyclé sur une distance de 600 mètres et creusage de fossés aux endroits appropriés;

**CONSIDÉRANT** que la facture émise par Éric Côté Sable et Gravier Inc s'élève à 47 390.02 \$ + taxes;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité dispose d'un surplus accumulé de 2022 permettant de couvrir une partie des frais ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie  
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** La municipalité accepte le paiement de la facture de la compagnie Éric Côté Sable et Gravier Inc. pour un montant de 47 390.02 \$ + taxes pour les travaux d'ajout d'asphalte recyclé sur 600 mètres et des fossés aux endroits appropriés ;

**QUE** la somme de 15 000 dollars provenant du surplus accumulé de 2022 sera attribuée au paiement de cette facture;

**7.2 2023:06:182 ACHAT MATÉRIEL POUR CLÔTURE ARRIÈRE DU  
GARAGE MUNICIPAL – HOME HARDWARE**

---

**CONSIDÉRANT** que les travaux prévus dans l'écocentre nécessiteront la délocalisation du matériel de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité perd l'accès à l'écocentre pour entreposer son matériel et qu'une nouvelle zone doit être créée à cet effet,

**CONSIDÉRANT** que pour protéger son équipement et maintenir une gestion efficace de notre inventaire, une nouvelle clôture est nécessaire afin de délimiter une cour d'entreposage derrière le garage municipal;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault  
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal autorise l'achat de matériel chez Home Hardware pour un montant de 1985.05 \$ + taxes pour la construction de la clôture nécessaire à la création de la nouvelle zone de stockage de matériel derrière le garage municipal.

**7.3 2023:06:183 ACHAT 2 THERMOPOMPES POUR BUREAU  
D'INFORMATION TOURISTIQUE – THERMAPRO 4500 \$ + TX  
(EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT)**

---

**CONSIDÉRANT** que les rénovations pour la future garderie nécessitent le remplacement du système de climatisation existant du bureau d'information touristique;

**CONSIDÉRANT** que l'achat de deux thermopompes chez Climatisation Thermapro au montant de 4500 \$ + taxes est la meilleure option pour ce projet;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie  
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal autorise l'achat de deux thermopompes chez Climatisation Thermapro pour un montant total de 4600 \$ + taxes afin de remplacer le système existant du bureau d'information touristique.

**QUE** la municipalité emprunte un montant de 4 829.43 \$ incluant la récupération des taxes au Fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans selon le tableau suivant :

2024	:	955.89 \$
2025	:	955.89 \$
2026	:	955.89 \$
2027	:	955.88 \$
2028	:	955.88 \$
<b>Total</b>	:	<b>4 829.43 \$</b>

**7.4 2023:06:184 AUTORISATION À LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY À OCTROYER UN CONTRAT À K2 GEOSPACIAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX**

---

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a reçu une subvention de la FCM dans le cadre du Programme de Gestion des Actifs Municipaux;

**CONSIDÉRANT** que la subvention est bonifiée de 10% pour la réalisation d'un projet commun avec 10 autres municipalités;

**CONSIDÉRANT** que le plan de travail de la municipalité pour le PGAM prévoit un montant suffisant pour l'intégration des actifs dans la géomatique;

**CONSIDÉRANT** que l'offre de service de K2 Geospatial # S00534 concerne le développement de la base de données adaptées aux besoins municipaux dans le logiciel JMAP et l'intégration initiale des actifs d'égouts, d'aqueduc et de voirie inclus dans les plans d'intervention du MAMH et du MTQ;

**CONSIDÉRANT** que l'offre de service de K2 Geospatial # S00535 concerne une banque d'heure pour l'intégration des autres actifs dont la structure de données n'est pas normalisée;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault  
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay autorise la MRC du Fjord-du-Saguenay à octroyer un contrat à K2 Geospatial dans le cadre du programme de gestion des actifs municipaux

**QUE** la municipalité de Petit-Saguenay s'engage à rembourser la MRC du Fjord-du-Saguenay des montants engagés envers K2 Geospatial spécifiquement à l'offre de service S00534 jusqu'à concurrence de 2 044.70\$ avant taxes.

**QUE** la municipalité de Petit-Saguenay s'engage à rembourser la MRC du Fjord-du-Saguenay des montants engagés envers K2 Geospatial spécifiquement à l'offre de service S00535 jusqu'à concurrence de 2 500.00\$ avant taxes;

**7.5 2023:06:185 MANDAT GEOS ÉTUDE GÉOTECHNIQUE RUE EUGÈNE-MORIN PROJET PAVL ACCÉLÉRATION**

---

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a décidé de déposer un projet dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) au volet Accélération pour la rue Eugène-Morin;

**CONSIDÉRANT** que ce projet nécessite une étude géotechnique sur la rue Eugène-Morin;

**CONSIDÉRANT** que le Groupe Géos a soumis une soumission pour réaliser cette étude géotechnique au montant de 19 350\$ + taxes;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie  
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** la municipalité accepte la soumission du Groupe Géos pour réaliser une étude géotechnique sur la rue Eugène-Morin dans le cadre du dépôt de projet dans le PAVL – volet Accélération, au montant de 19 350 \$ + taxes.

**7.6 2023:06:186 MANDAT GEOS ÉTUDE GÉOTECHNIQUE CHEMIN SAINT-ÉTIENNE PROJET PAVL REDRESSEMENT**

---

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a décidé de déposer un projet dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) au volet Redressement pour le chemin Saint-Étienne;

**CONSIDÉRANT** que ce projet nécessite une étude géotechnique sur le chemin Saint-Étienne;

**CONSIDÉRANT** que le Groupe Géos a soumis une soumission pour réaliser cette étude géotechnique au montant de 29 250\$ + taxes;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie  
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** la municipalité accepte la soumission du Groupe Géos pour réaliser une étude géotechnique sur le chemin Saint-Étienne dans le cadre du dépôt de projet dans le PAVL – volet Redressement, au montant de 29 250 \$ + taxes.

**8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**8.1 2023:06:187 APPUI PRÉSENTATION PROJET PSPS LOCAL 2023  
PAR OTJ PETIT-SAGUENAY (FESTIVAL VIRAGE)**

---

**CONSIDÉRANT** que la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT) a été confiée à la MRC du Fjord-du-Saguenay (MRC);

**CONSIDÉRANT** que la MRC a adopté une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

**CONSIDÉRANT** que la MRC exige une résolution de la municipalité appuyant le dépôt de projet;

**CONSIDÉRANT** L'OTJ de Petit-Saguenay souhaite obtenir une aide financière pour l'organisation d'un nouveau festival nommé Virage, qui se tiendra les 18, 19 et 20 août 2023, qui nécessite un investissement de 100 000 \$;

**CONSIDÉRANT** que ce festival a pour but de promouvoir la culture et de stimuler l'économie locale;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité appuie le projet et la demande d'aide financière d'un **montant de 10 000 \$** au PSPS 2023 local;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie  
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay appuie ladite demande d'aide financière du projet de L'OTJ de Petit-Saguenay dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2023 – volet local.

**8.2 APPUI PRÉSENTATION DEMANDE AIDE FINANCIÈRE DE L'OTJ À LA  
MRC - FONDS RÉGION ET RURALITÉ (FRR) POUR FESTIVAL VIRAGE 2023**

---

Item retiré de l'ordre du jour, résolution déjà passée (2023:05:162)

**8.3 2023:06:188 DEMANDE AIDE FINANCIÈRE AU RLS SAG-LAC POUR  
PROJET D'ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS AU CŒUR DU VILLAGE**

---

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Petit-Saguenay souhaite améliorer les espaces de loisirs dans la communauté;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a un projet pour l'aménagement d'un espace de pétanque et de jeux d'eau dans le parc de la croix, dans le cadre du projet du cœur du village;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a besoin de financements supplémentaires pour réaliser ce projet ;

**CONSIDÉRANT** que le Regroupement Loisirs et Sports (RLS) Saguenay Lac-Saint-Jean a un programme nommé *Sag-Lac en action* pouvant financer des projets qui contribuent au développement de l'activité physique, de la pratique d'activités de plein air et du sport, et ce, par le biais d'un programme de soutien financier;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard  
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** La municipalité de Petit-Saguenay soumette une demande de subvention au RLS Saguenay Lac-Saint-Jean dans le cadre du programme « Sag-Lac en action », pour un financement de 10 000 dollars pour l'installation d'un terrain de pétanque et de jeux d'eau dans le parc de la croix;

**8.4 2023:06:189 MANDAT SURVEILLANCE DE CONSTRUCTION À SAGA  
CONSULTANTS PROJET CŒUR DU VILLAGE**

---

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de la préparation des plans et devis liés au projet de réaménagement du Cœur du village de Petit-Saguenay, un contrat a été octroyé à l'Entrepreneur général SAHO construction Inc. pour les travaux de construction;

**CONSIDÉRANT** que la surveillance des travaux de construction de bâtiments liés aux éléments suivants n'est pas couverte dans le mandat de surveillance du Consultant au dossier :

1. Le belvédère de la rue Dumas;
2. Le pavillon de services du Parc de la Croix;
3. Le pavillon communautaire du Parc de la Croix.

**CONSIDÉRANT** que la firme SAGA Consultants propose d'effectuer une surveillance partielle des travaux pour ces éléments au coût de 8025 \$ plus taxes et dépenses

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie  
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte l'offre de SAGA Consultants pour effectuer une surveillance partielle des constructions des 3 bâtiments au coût de 8025 \$ plus taxes et dépenses, comprenant les items suivants :

- (2) réunion(s) de chantier;
- (5) visite(s) de chantier et rédaction du rapport associé;
- Rédaction de (1) liste(s) de déficience(s) et (1) vérification(s) de correction.

**QUE** la dépense sera puisée à même le règlement d'emprunt 22-374.

**8.5 2023:06:190 MANDAT SURVEILLANCE DE CHANTIER À WSP  
PROJET CŒUR DU VILLAGE**

---

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de la préparation des plans et devis liés au projet de réaménagement du Cœur du village de Petit-Saguenay, un contrat a été octroyé à l'Entrepreneur général SAHO construction Inc. pour les travaux de construction;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de mandater une firme d'ingénieur pour effectuer la surveillance de chantier pendant les travaux;

**CONSIDÉRANT** que la firme WSP propose d'effectuer ce mandat pour un coût maximum de 37 708,08 \$, taxes en sus;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard  
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte l'offre de WSP pour effectuer la surveillance de chantier du projet de réaménagement du cœur du village au coût maximum de 37 708.08 \$ plus taxes, comprend les items suivants :

- gestion du chantier au bureau et coordination des différents professionnels;
- assistance au chantier sur demande (banque d'heures de 100 heures);
- participation aux réunions de chantier (10 réunions);
- recommandation des travaux supplémentaires au chantier, civil (l'approbation finale appartient au client);
- préparation des directives de changement, civil;
- préparation des ordres de changements, toutes disciplines;
- approbation des demandes de paiement, toutes disciplines;
- acceptation provisoire des travaux, civil;
- émission d'une liste de déficiences, civil;
- acceptation finale des travaux, civil;
- secrétariat;
- dépenses.

**QUE** la dépense sera puisée à même le règlement d'emprunt 22-374.

**8.6 2023:06:191 MANDAT SURVEILLANCE DE CHANTIER À  
ENVIRONNEMENT CA - PROJET CŒUR DU VILLAGE**

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de la préparation des plans et devis liés au projet de réaménagement du Cœur du village de Petit-Saguenay, un contrat a été octroyé à l'Entrepreneur général SAHO construction Inc. pour les travaux de construction;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de mandater une firme d'ingénieur pour effectuer la surveillance des travaux en milieux humides et hydriques, qui consistera à veiller à ce que les mesures d'atténuation environnementale appliquées par l'entrepreneur soient conformes au devis environnemental soumis au MELCCFP;

**CONSIDÉRANT** que la firme Environnement CA offre d'effectuer ce mandat pour un coût maximum de 10 000 \$, taxes en sus;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie**

**APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte l'offre d'Environnement CA pour effectuer la surveillance des travaux en milieux humides et hydriques du projet de réaménagement du coeur du village au coût maximum de 10 000 \$ plus taxes, comprend les items suivants :

- 1.1 Avant la mise en chantier
  - Rencontre pré-chantier (taux horaire);
  - Délimitation de la limite du littoral et de la zone d'entreposage.
- 1.2 Surveillance de chantier (Travaux à réaliser par visite)
  - Préparation des travaux terrain ;
  - Réalisation de la surveillance de chantier ;
  - Compilation, traitement et analyse des données terrain ;
  - Cartographie des relevés ;
  - Rédaction d'un rapport journalier par courriel;
  - Suivi avec les intervenants concernés.
- 1.3 Suivi fin de la surveillance de chantier
  - Compilation des données ;
  - Rédaction du rapport de fin de travaux.

**QUE** la dépense sera puisée à même le règlement d'emprunt 22-374.

## **9. AFFAIRES NOUVELLES**

### **9.1 CORRESPONDANCES**

#### **Eurofins**

Transmettant les Certificats d'analyses des eaux usées et d'eau potable du mois

#### **Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec**

Relevé de versement pour la période de mars 2023 au montant de 246.81 \$

#### **Ministère des Transports**

Transmettant un avis de dépôt de 15 963.99 \$ le 9 mai pour le remboursement du règlement AIRRL Chemin Saint-Louis

#### **CPTAQ**

Transmettant un avis de conformité pour le projet de M. Francis Morin pour le remplacement du bâtiment principal à des fins résidentielles

#### **Groupe communautaire de l'APRS**

Sollicitant une aide financière pour l'organisation de la 4<sup>e</sup> édition de la journée Tissons des liens qui se tiendra le 15 septembre 2023

#### **Ministère de l'Éducation et du Sport**

Transmettant un avis de dépôt de 20 715.66 \$ le 25 mai pour la subvention pour le sentier de la savane à Pierrot

#### **Syndicat des producteurs de bois du Saguenay Lac-Saint-Jean**

Sollicitant une résolution d'appui à leur demande au ministère des Ressources naturelles de soutenir financièrement les municipalités qui souhaitent appliquer un taux de taxation inférieur pour les lots boisés sous aménagement

#### **Ministère des Affaires municipales**

Informant le du partage d'un point de la TVQ 2023 sera déposé le 31 mai au montant de 11 249 \$



**Ministère des Ressources naturelles**

Transmettant une révision de la rénovation cadastrale pour les lots 6 261 378 et 6 262 379

**Desjardins Entreprises**

Transmettant les nouveaux tarifs pour les dépôts et retraits directs à compter du 1<sup>er</sup> juillet

**Ministère des Affaires municipales**

Informant que la compensation tenant lieu de taxes des terres publiques de 90 277 \$ sera déposée le 29 juin 2023

**Symposium des Villages en Couleurs**

Sollicitant une contribution pour l'organisation de la 32<sup>e</sup> édition les 7, 7 et 8 octobre prochain

**Ministère des Transports**

Transmettant un avis de dépôt de 24 000.00 \$ le 7 juin pour les versements 1 et 2 de la subvention PAVL-PPA 2022, enveloppe pour projets d'envergure et supramunicipaux

**CPTAQ**

Transmettant un préavis d'infraction pour la sablière chez Simon Lavoie à la Loi sur la protection de la protection du territoire agricole

**MRC du Fjord-du-Saguenay**

Transmettant les résolutions d'avis de conformité des règlements d'amendement aux règlements d'urbanisme pour le projet Solifor

**MRC du Fjord-du-Saguenay**

Transmettant les résolutions d'avis de conformité des règlements d'amendement aux règlements d'urbanisme régissant la démolition d'immeuble de dépôt de 42 623.04 \$ le 2 mai pour le remboursement du règlement RIRL chemin Saint-Étienne

**10. RAPPORT DES DOSSIERS MUNICIPAUX**

- Chacun des conseillers fait rapport des dossiers de la commission dont il a la présidence.
- Le maire Philôme La France résume les dossiers en cours à la MRC du Fjord-du-Saguenay et ses représentations à l'extérieur pour la municipalité.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 23, Philôme La France, maire, déclare que la séance est terminée.

**CERTIFICATS (C.M. Art. 142(2), 1093.1, 961)**

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par les résolutions : 2023:06:168 – 2023:06:169 - 2023:06:170 – 2023:06:173 – 2023:06:174 – 2023:06:177 – 2023:06:181– 2023:06:182 – 2023:06:183 – 2023:06:184 – 2023:06:185 – 2023:06:186 – 2023:06:189 – 2023:06:190 – 2023:06:191.

Je, Philôme La France, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
**PHILÔME LA FRANCE,**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**LISA HOUDE**  
greffière-trésorière et  
Directrice générale